
Renvoi au comité des finances du don d'une partie de son traitement par le citoyen Jobard, agent national près le district de Gray, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don d'une partie de son traitement par le citoyen Jobard, agent national près le district de Gray, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 242;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34632_t1_0242_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de morale et de patriotisme. Chaque discours était terminé par une invocation à l'éternelle sagesse, qui sous la dénomination de raison, doit être désormais le guide régénérateur des Français. Des hymnes et des couplets entremêlés d'airs patriotiques exécutés par la musique militaire, ont fini cette cérémonie, à laquelle un concours immense de citoyens et d'habitants des campagnes voisines, ainsi qu'un maintien grave et décent, ont donné toute la pompe et la solennité qu'elle méritait.

P.S. A la séance de la Société populaire du 3 pluviôse, tous les cordonniers de la commune, mis en réquisition pour pourvoir aux besoins de nos frères d'armes, sont venus déposer sur le bureau, un tronc de cuivre dans lequel se sont trouvés 18 sols et demi. Ce tronc appartenait à la ci-devant confrérie de St Crépin. Les cordonniers ont demandé à la Société qu'elle se chargeât de faire parvenir leur offrande à la Convention nationale; les couplets chantés par l'un d'eux en déposant le dit tronc, feront assez connaître les sentiments qui animent ces citoyens utiles.

GRÉGOIRE fils (*secrét.*), PÉRIN (*secrét.*),
DELALANDE (*présid.*), BELLOT (*secrét.*),
DANTIER.

[Chanson nouvelle sur la réquisition des cordonniers d'Avre-Libre] (1)

Air de la gamelle

Nous sommes en réquisition
Nous travaillons pour la Nation
en tirant la manique
Nous avons du mérite.
La Nation, nous aimera
et nous chanterons, Ça-ira.
Vive la République
Vive notre manique.

Nous sommes tous républicains.
Nos bras sont utiles pour le bien
en tirant la manique (bis)
tant que le cuir durera
le travail ne manquera.
Vive la République (bis)

Nous voilà tous réunis [réunis]
Nous sommes tous confrères et amis
qui tirent la manique. (bis)
Nous crierons tous ça ira
et le cuir ne manquera pas.
Vive la République. (bis)

Nous sommes prêts en cas de besoin
pour combattre les Autrichiens
à grands coups de manique. (bis)
Nous les ferons tous sauter
la danse qu'ils ne veulent pas danser
qu'est celle de la manique. (bis)

Le despotisme est aboli,
Plus de trône et de confrérie
Il n'y a plus de fabriques. (bis)
Nous le donnons à la Nation
et nous leur en faisons un don
Vive la République (bis).

(1) Ils la chantèrent le 3 pluv. II. Texte signé Frère, Florent Hébert, Ozane, Poullette, Godefroy Canbelerit.

Notre tronc n'est pas conséquent
Nous faisons de même un présent
à notre république (bis)
Davantage s'il y avait
nous le donnerions sans regret
à notre République (bis).

Voilà St Crépin réformé
il n'est plus de la société
de nos frères de manique (bis)
car la nation n'en veut pas.
Non, il ne travaillera pas
pour notre République (bis)

Nous avons tous levé la main
de vivre en bon républicain
en tirant la manique (bis)
et le premier qui manquera
aussitôt on le chassera
à grands coups de manique.

16

Le citoyen Jobard, agent national près le district de Gray, prie la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'il fait du premier trimestre échü de son traitement, pour le soulagement de plusieurs de ses frères d'armes qui ont été mutilés dans les victoires qui ont été remportées sur les bords du Rhin (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des finances.

17

La commune de Saint-Gilles (3) dépose sur l'autel de la patrie 101 marcs 4 onces provenans de la dépouille de son église : elle demande que, pour récompense de ses services, la Convention l'autorise à s'appeler le Port-Fidèle (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

18

Le citoyen Aurès, habitant de Montpellier, fait don à la patrie du prix de la liquidation de deux offices, l'un de notaire, et l'autre de greffier des eaux et forêts, dont il étoit pourvu (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi au comité de liquidation.

(1) P.V., XXXI, 343. Mention dans *J. Sablier*, n° 1117 (Brest au lieu de Gray).

(2) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(3) St-Gilles-Croix de Vie (Vendée).

(4) P.V., XXXI, 343.

(5) Bⁱⁿ, 15 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1117. Chemise vide dans F⁷ 1009^b, doss. 2029 et 1009^c, doss. 2240.

(6) P.V., XXXI, 344. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 301.

(7) Bⁱⁿ, 17 pluv.